



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de la demande : 2009-3104

Demande : B.3.10 – Ajout sur les étiquettes du produit – Mélanges en cuve

Produit : Herbicide Aim EC

Numéro d'homologation : 28573

Matière active (m.a.) : carfentrazone-éthyle (CAE)

N° de document de l'ARLA PDF en français : 2023335

But de la demande

La présente demande a pour objet la modification des indications figurant sur l'étiquette afin d'y inclure un mélange en cuve avec diverses formulations sous forme de sel de glyphosate pour les petites céréales (orge, millet, avoine, sorgho et blé) et les pois et haricots secs à cosse (à l'exception des lentilles et du soja). Des modifications ont également été proposées concernant le mode d'emploi, les périodes de traitement aux produits d'aide à la récolte et les mentions relatives aux adjuvants.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation sanitaire

Aucune évaluation des propriétés chimiques et aucune évaluation sanitaire ne sont requises pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale supplémentaire n'est requise afin de modifier les périodes d'application pour les pois et haricots secs à cosse, ni pour soutenir l'homologation du mélange en cuve de l'herbicide Aim EC avec les produits au glyphosate en tant qu'aide à la récolte pour les petites céréales (orge, millet, avoine, sorgho et blé) et le sous-groupe de culture 6C : pois et haricots secs à cosse (à l'exception des lentilles et du soja). L'exposition environnementale devrait être identique à celle des autres utilisations homologuées. Les préoccupations environnementales ont été atténuées par le biais d'énoncés adéquats sur l'étiquette du produit, mais elles pourraient être révisées en fonction des résultats de la réévaluation du glyphosate.

Évaluation de la valeur

L'ARLA a reçu un justificatif scientifique afin d'étayer le mélange en cuve de l'herbicide Aim EC avec du glyphosate en tant que traitement d'aide à la récolte. De plus, le mode d'emploi a été modifié, ainsi que les périodes de traitement aux produits d'aide à la récolte et les mentions relatives aux adjuvants dans trois sections de l'étiquette de l'herbicide Aim EC (brûlage en présemis et régimes de jachère, applications au pulvérisateur et traitement d'aide à la récolte). Le titulaire a également proposé une mention générale concernant les adjuvants afin d'inclure tous les surfactants non ioniques et les concentrés d'huile de récolte.

Le mélange en cuve d'herbicide Aim EC avec du glyphosate est actuellement approuvé sur l'étiquette de l'herbicide Aim EC pour le brûlage en présemis et les régimes de jachère. Les produits au glyphosate ajoutés sur l'étiquette pour le traitement d'aide à la récolte sont présents sous forme de sels d'isopropylamine et de potassium, dont l'utilisation en mélange en cuve avec l'herbicide Aim EC est déjà homologuée. Les renseignements fournis appuient l'utilisation de l'herbicide Aim EC avec du glyphosate (présent sous forme de sels d'isopropylamine et de potassium, homologué pour l'utilisation avant la récolte sur les petites céréales et le sous-groupe de culture 6-C) en tant que traitement d'aide à la récolte.

Les modifications apportées au mode d'emploi et aux périodes d'application en tant qu'aide à la récolte figurant sur l'étiquette de l'herbicide Aim EC sont étayées.

La mention initialement approuvée concernant les adjuvants pour les sections relatives au brûlage en présemis et aux régimes de jachère, aux applications au pulvérisateur et au traitement d'aide à la récolte doit demeurer sur l'étiquette, car l'ARLA n'a reçu aucune donnée venant appuyer la mention générale proposée afin d'inclure tous les surfactants non ioniques et les concentrés d'huile de récolte dans ces trois sections.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour inclure le mélange en cuve et appliquer certains des changements demandés sur l'étiquette. Veuillez consulter l'étiquette homologuée pour de plus amples renseignements.

Références

PMRA#	Reference
1790881	2008, 10.1 Summaries - Aim + Glyphosate Harvest Aid Use, DACO: 10.1
1790882	2008, 10.2.3.1 Summaries Aim + Glyphosate Harvest Aid, DACO: 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B)
1790884	2008, 10.3.2 Adverse Effects, DACO: 10.3.2
1801269	2009, Intent of submission, DACO: 0.8

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.